

Roland FOISSAC

Homme de terrain

Bien connu et apprécié de tous les adhérents de la Confédération paysanne du Tarn et au-delà. Toujours présent et actif dans les combats paysans.

Nous n'oublions pas sa présence et son soutien devant la prison d'Albi en faveur de la libération de José Bové incarcéré à la prison de Ville-neuve les Maguelonne. Ni son soutien logistique.

Quand les camarades syndiqués étaient jugés devant le tribunal d'Albi, tu étais là en tant qu'homme sensible à toutes les injustices.

Homme de conviction

Il n'a pas hésité à s'opposer lors du vote sur le barrage de Sivens à l'Assemblée départementale, dissipant les problèmes induits d'injustice, d'inégalités et de partage inéquitable. (Lire son livre très explicite : « Comprendre Sivens »).

Homme de cœur

Sensible aux injustices, intègre, courageux. Nous disons notre reconnaissance à ce combattant infatigable des causes justes, des droits humains, sociaux et environnementaux.

Homme de lutte

Lutte incessante contre les idées d'extrême droite.

A toi élu qui est attaché à notre territoire, au militant humaniste qui a soutenu avec nous des combats pour défendre des causes justes, nous disons notre reconnaissance.

Nous sommes fiers d'avoir marché à tes côtés, Roland.

Nous adressons nos sincères condoléances à ton épouse et à toute ta famille.

• Confédération Paysanne du Tarn

SAFER : REPERTOIRE ADEART

TRANSMISSION - INSTALLATION

Vous cherchez des terres pour vous installer ?

Vous avez une ferme à transmettre ? Inscrivez-vous vite sur le répertoire ADEART.

Vos responsables CONF'SAFER par secteurs sont là pour faire le lien et vous renseigner :

- Secteur nord-est :

Quentin Hay : 06 15 27 00 69

Katia Zwerus : 06 70 73 15 14 ; 05 63 76 40 46

- Secteur nord-ouest :

Victor Belle : 06 95 40 20 28

- Secteur sud-ouest :

François Sabo : 06 86 12 45 57

- Secteur sud-est :

Jérôme Carayol : 06 63 64 91 46

Lionel Epiphane : 06 85 90 98 36

Rejoignez la Confédération Paysanne du Tarn !

À renvoyer à la Confédération Paysanne - Maison des Associations - Place du 1er Mai - 81100 CASTRES
Tel : 05.63.51.08.47 - courriel : confpays.81@free.fr - Site Internet : <http://tarn.confederationpaysanne.fr>

NOM.....PRENOM.....TEL.....
ADRESSE.....CODE POSTAL.....COMMUNE.....COURRIEL.....



Je suis adhérent à la Confédération Paysanne. Je vous envoie un chèque de 80 euros à l'ordre de la Confédération Paysanne du Tarn



Je m'abonne au journal bimestriel départemental « Paysans d'En Core ». Veuillez trouver ci-joint un chèque de 15 euros à l'ordre de l'A.J.P.E.C



Je suis nouvel adhérent, je vous envoie un chèque de 50 euros, et pour les bénéficiaires du R.S.A ou cotisant solidaire (40 euros) à l'ordre de la Confédération Paysanne du Tarn



Je soutiens la Confédération Paysanne et ses actions et je souhaite en être membre solidaire. Je vous envoie un chèque dex 15 euros



Paysans d'En Core JOURNAL D'INFORMATION DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Est édité par :
A.J.P.E.C
Journal de la
Confédération Paysanne du Tarn

Maison des Associations.
Place du 1er Mai -
81100 CASTRES

Tél. : 05.63.51.08.47
courriel : confpays.81@free.fr

Site internet :
<http://tarn.confederationpaysanne.fr>

Directrice de publication
Geneviève REY
Juillet / Août 2026

Impression : SAS Expedium, Cambon
N° ISSN : 0996 4991



Paysans d'En Core

JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Bimestriel

Juillet /

Août 2026

N°195

SOMMAIRE

Vie syndicale :

- SAFER
- Solidarité paysans

p 2

- L'A69, c'est fait ! Place
au désastre
- La voie n'est plus libre
mais...
- A69 à « la dernière »

p 3

-Projet de loi d'urgence
agricole

p 4

- Cadmium, réglementation
nulle part
- Fête de la Conf du Tarn

p 5

- « Eleveurs d'horizons »
-Festival Printemps pho-
torévoltés

p 6

Page ADEART :

- Laurent Escudé : des
vaches et une différence

p 7

Page Info :

- Roland FOISSAC

p 8

COUP DE CHAUD

J'écrivais ces lignes le dimanche 21 juin 2026, le jour le plus long de l'année, le thermomètre affichait 38 degrés à l'ombre, nous subissions le deuxième « coup de chaud » de l'année après celui de mai et je suis étonné que des gens soient étonnés de ce qui arrive !!!! Depuis, nous en sommes à la troisième canicule de l'année, le mercure a atteint les 41,6°et une sécheresse pire que celle de 2003 est en train de nous tomber dessus.

En 1972 paraissait le rapport de « l'équipe Meadows », celui-ci mettait en évidence les limites planétaires liées à la croissance. Rapport que Jean Marc Jancovici (ingénieur en énergie et climat) résume en quelques mots : « sa seule conclusion forte est que la croissance matérielle perpétuelle conduira tôt ou tard à un effondrement du monde qui nous entoure ».

En 1962, Rachel Carson (biologiste marine) publiait « Printemps silencieux » et fit comprendre au public les problèmes liés aux biocides et à la pollution de l'environnement. En 1988 naissait le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Les différents rapports devaient orienter nos élus et représentants par les compilations de recherches scientifiques et l'évaluation des connaissances et de la certitude. Donc, mettre en évidence les lacunes dans notre compréhension des questions climatiques. La principale origine des problèmes que nous rencontrons vient du rejet des gaz à effet de serre issus des activités humaines (pétrole, gaz, charbon).

Ces rapports évaluent les conséquences du réchauffement/changement climatique, l'océan et la cryosphère.

Nous avons en France de grands chercheur-se-s tels que Emma Haziza (hydrologue), Serge Zaka (agro climatologue), Christophe Cassou (climatologue), Valérie Masson Delmothe (chercheuse au CEA, science du climat et de l'environnement), Florence Habets (hydroclimatologue, CNRS), etc. Toutes et tous avertissaient que si on n'arrêtait pas notre consommation de ressources planétaires émettrices de GES, nous allions vers la catastrophe !

Une transition écologique en profondeur est urgente, un virage à 180° doit se faire dans tous les domaines : industriel, agricole et sociétal. Il faut arrêter de faire la politique de l'autruche et garder son pré carré et son petit confort en se foutant des générations futures. C'est une question de survie de l'espèce humaine. D'autant que le réchauffement climatique est également influencé à une autre échelle par d'autres causes (cycles solaires, cycle de la Terre, el niño), et que cela ne va pas s'arranger facilement.

Loi agricole, la fuite en avant contre l'évidence

A rebours de ce constat, les parlementaires de l'extrême centre à l'extrême droite, complètement déconnectés de la réalité, ont voté massivement une loi agricole d'urgence scandaleuse et criminelle avec le retour de l'acétamipride et toujours plus de bassines, de bâtiments d'élevage intensif et de déréglementation environnementale.

On s'en souviendra !

Jerôme CARAYOL et le comité de rédaction

COMPTE FACEBOOK



**La Confédération Paysanne
du Tarn a sa page Facebook**

Consultez la ou partagez-la pour vous tenir au plus près de l'actualité et des événements à venir

SAFER

Le lundi 20 avril 2026, la Confédération paysanne a organisé avec le directeur de la SAFER du Tarn une formation à destination des adhérents qui sont ou qui souhaitent devenir correspondants SAFER pour le compte de la Confédération Paysanne.

Cette formation est obligatoire pour devenir correspondant et ainsi avoir accès au site Agrifoncier. Ce site contient l'ensemble des appels à candidature et notifications de vente de biens agricoles et forestiers situés sur votre canton. Ainsi, en étant informé vous pourrez interpellier des paysans de votre secteur qui pourraient être intéressés pour s'installer ou consolider leur exploitation.

Les exploitants intéressés peuvent se positionner sur un appel à candidature proposé par la SAFER. Ils peuvent aussi faire jouer le droit de préemption de la SAFER, dès le premier m², en contactant, sous trois semaines après affichage d'une notification le conseiller SAFER du secteur (5 secteurs sur le Tarn). Le délai légal de préemption est de 2 mois, la procédure étant longue il faut réagir très vite.

Il est aussi possible de faire jouer le droit de préemption avec révision de prix afin de contribuer à éviter une augmentation démesurée des prix des terres dans votre secteur. Nous déplorons, en effet la tendance à l'augmentation du coût des parcelles, engendrée par certains exploitants qui souhaitent faire plus de profit que de raison. En tant que correspondant-e, vous pourrez aussi être sollicité-e, comme représentant-e de la Confédération Paysanne, pour participer à des Commissions Locales d'Aménagement Foncier (CLAF). Vous devrez donner votre avis pour départager des candidats sur l'attribution de terres dans le cadre de concurrence. Vous pourrez éclairer les décisions au regard de vos connaissances sur la situation locale.

Nous rappelons que les CLAF donnent un avis consultatif qui permet d'éclairer les discussions en Comité Technique Départemental. Tous les syndicats sont invités en CLAF ainsi que les maires des communes. Cependant, en cas

de vote, seuls les syndicats agricoles disposent chacun d'une voix, même si 10 voire 20 personnes représentent un syndicat dans la salle.

Le Comité Technique Départemental, composé de 16 membres de droit, se réunit tous les 2 mois et analyse les dossiers en utilisant une grille de classification basée sur le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA). La DDT présente toujours en début de séance les rangs de priorité.

En 2022 la Confédération Paysanne du Tarn s'était mobilisée devant les locaux de la Chambre pour dénoncer l'application de la règle du favoritisme dans certains dossiers d'attribution de terres. Suite à cette manifestation, et depuis l'arrivée d'un nouveau directeur, la SAFER du Tarn a adopté un fonctionnement normal basé sur l'application du SDREA. Nous sommes satisfaits de ce retour à la justice d'attribution du foncier qui favorise en priorité l'installation de nouveaux projets agricoles en opposition à l'agrandissement galopant des structures agricoles. Nous sommes donc très attachés à la poursuite du dialogue et l'application des règles afin de garantir des installations nombreuses diversifiées sur notre territoire pour assurer notre souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations agricoles.

Cependant, récemment en Comité Technique Départemental du 13 mai nous avons assisté à un passage en force en opposition avec le schéma directeur régional des structures. Le peu de participants et la pression exercée par certains syndicats ont donné la priorité d'attribution des terres au candidat non prioritaire en application du SDREA. La Confédération Paysanne a exprimé son mécontentement au niveau régional. Depuis nous sommes dans l'attente d'une décision définitive.

Le foncier est le socle indispensable à l'installation agricole, plus nous serons nombreux en tant que correspondants SAFER plus nous pourrions défendre les projets paysans.

• Sandrine MIOT

SOLIDARITE PAYSANS

Peu de citoyens et paysans ont entendu parler de Solidarité Paysans.

Cette association est née d'un constat, les orientations de politiques agricoles menées depuis des décennies favorisent la concentration des moyens de production et ont entraîné des crises à répétition aux conséquences sociales et humaines désastreuses.

Ce ne sont pas seulement les paysannes - paysans les plus âgés et les moins équipés ni ceux qui cultivent les terres les plus ingrates qui doivent faire face aujourd'hui à de grandes difficultés.

Mais c'est une grande partie de la profession qui se trouve en butte à ces orientations politiques.

Solidarité Paysans ne va pas seule réformer les politiques agricoles mais va continuer à défendre et accompagner les paysans pour faire valoir leur droit, leur dignité, préserver l'emploi et lutter contre la précarité.

Au cours du mois de juin Solidarité Paysan Tarn - Aveyron s'est investi lors de la fête de la Coopérative Biocoop de Castres qui participe à l'opération "Don militant" : lors de leurs achats à la Biocoop les clients auront

la possibilité de faire un don à Solidarité Paysans par " l'arrondi à l'euro supérieur " pour soutenir notre projet.

Malgré la chaleur, les militants de Solidarité Paysan ont eu l'opportunité durant toute une journée de discuter avec les clients, les partenaires de Biocoop et par là même soutenir cette initiative.

• Françoise BOUYSSIE et Eric SENEGAS



Laurent Escudié - Des vaches et une différence

Laurent, quarante ans, est issu de parents agriculteurs. Il décide de reprendre l'exploitation familiale à Pont-de-Larn, passant de l'activité vaches laitières à bovin viande. Il élève notamment des génisses localement afin de leur éviter le circuit classique d'engraissement qui les fait voyager vers l'Italie. Ce sont donc sur 42 hectares, majoritairement de prairies permanentes, que Laurent commence depuis quelques mois à constituer son troupeau mêlant, Aubracs, Limousines, Angus et croisées Inra. Mais la mise en place n'a pas été sans difficulté, bien au contraire, et

Laurent souhaitait partager son expérience. Si Laurent savait que l'administratif n'était pas son fort, l'installation et les démarches qui y sont liées se sont révélées être de réelles épreuves à surmonter. Les difficultés relationnelles avec la MSA ont notamment précipité Laurent dans des difficultés psychologiques importantes. Heureusement que son entourage proche pouvait le soutenir souligne-t-il et que l'ADEART et le Samu Social Agricole ont continué à l'accompagner.

Toutes ces épreuves ont poussé Laurent à s'interroger sur son fonctionnement et à se renseigner sur les difficultés qu'il rencontrait. Son parcours



lui a permis de mettre un mot sur sa façon de fonctionner particulière, une neurodivergence* nommée autisme. Laurent tente aujourd'hui de faire reconnaître sa différence afin que sa condition puisse être reconnue et de pouvoir bénéficier des aides proposées dans son cas. Il regrette que la MSA soit si peu compétente sur le sujet et ne lui soit d'aucune aide. Surtout que selon Laurent, le milieu agricole, par la proximité avec la nature, les animaux, le rythme de travail si particulier, abriterait de nombreux neuroatypiques pas toujours conscients de leur différence.

C'est pourquoi Laurent, ainsi que Eva sa compagne, ont à cœur d'intégrer les questions de neurodiversité* à leur projet notamment en ouvrant les portes de la ferme pour permettre à la fois de montrer le fonctionnement d'une exploitation agricole respectueuse de la nature mais aussi

d'aborder les sujets de la neurodiversité et de la santé mentale.

Pour Laurent, parler de son travail, de sa façon de faire et le partager donne du sens à son activité et permet de lutter contre l'isolement trop présente dans le monde agricole.

Eva souhaiterait aussi proposer des ateliers de vanneries et de créations d'art floral

pour se reconnecter à la nature (et à soi) par le travail manuel. Laurent a aussi un atelier de création où il sculpte du bois et d'autres matériaux qu'il envisage de développer.



C'est donc dans un très beau projet que se lance Laurent et Eva remplie de convictions et de sens dont nous espérons que les graines s'essaimeront le plus loin possible.

* Quelques éléments de vocabulaire sur l'autisme: « L'autisme est une condition, une variation ou une différence neurodéveloppementale. Ce n'est ni un désordre ni une déficience. Le concept de neurodiversité reflète la diversité des fonctionnements neurologiques, comme dans tout autre système. » d'après le site québécois Autisme123.



« Eleveurs d'horizons »

Le 11 juin 2026, dans le cadre des jeudis à la Grange, le documentaire « Eleveurs d'horizons » de Thomas Berzosa a été diffusé à la Grange de Baffignac en partenariat avec le parc naturel régional du Haut Languedoc. Il s'agit d'un récit sur l'engagement d'éleveuses et éleveurs du Massif central qui vivent aujourd'hui de leur métier et qui tentent de répondre aux défis et enjeux actuels du pastoralisme.

Le film gravite autour du personnage d'André Valadier, éleveur à la retraite, qui raconte le combat de sa vie pour la préservation du pastoralisme et de son territoire, le Massif central. Malgré la période chargée de la fenaison, cette projection était l'occasion de

réunir paysans et citoyens pour échanger sur les thèmes liés au métier d'éleveur. Les débats se sont centrés sur les difficultés rencontrées actuellement par les éleveurs et en particulier l'adaptation au changement climatique des pratiques agricoles.

Alors que le nombre d'éleveurs ne cesse de diminuer sur le territoire du parc naturel régional de Haut Languedoc, il a été question de l'installation de nouveaux éleveurs sur ce territoire et le rôle du parc, des citoyens, des élus et des paysans pour y parvenir.

Nombres d'éleveurs ne pouvant pas être présents pour cette projection, le



documentaire sera rediffusé à l'automne à la Grange de Baffignac dans le cadre des cafés paysan organisé par la confédération paysanne. Si vous souhaitez accueillir un café paysan dans votre ferme ou si vous souhaitez diffuser ce documentaire, n'hésitez pas à contacter la confédération paysanne par mail.

• Laura FRUITET VISIER

Festival « Printemps Photorévoltés »

Le festival « Printemps Photorévoltés » s'est déroulé à Cajarc du 12 au 14 juin. Durant trois jours se sont succédés des conférences, des échanges, des diffusions de films ponctués par des spectacles et des concerts en soirée.

La Coordination nationale photorévoltée a été créée en Août 2023, lors des Résistantes au Larzac. Elle a été créée par de nombreuses associations, collectifs, syndicats et est soutenues par plus de 400 organisations. L'objectif est d'informer, de débattre et de militer contre les projets photovoltaïques.

Nous étions à Cajarc, car le Lot, comme d'autres territoires, est la cible des marchands de soleil. Depuis 2023, une association lutte contre une centrale solaire de Total Energies qui est prêt à raser 20 ha de bois, pelouses sèches et chênaie pubescente, en plein cœur du Parc Naturel des causses du Quercy. Durant le week end, de nombreux collectifs, paysannes, militants, avocats, forestiers ont témoigné des luttes qu'ils mènent. Pour exemple, la forêt des Landes s'étend sur 1 million d'hectares et déjà 550 ha de panneaux ont été installés. Les collectifs ont réussi pour l'instant à bloquer un projet de 1000ha de panneaux supplémentaires.

Rappelons que l'objectif de l'état en termes de développement du photovoltaïque est de 140 GW à l'horizon 2050 dont 45 GW sur terres agricoles

et forestières, soit 45 000 ha à 135 000 ha, à raison de 1 à 3 ha /MW. Et pourtant les rapports de l'ADEME de 2018 et 2019 évaluent déjà les gisements développables en photovoltaïques à 364 GW sur toiture, 49 GW sur friches et 4 GW sur parking. Ces surfaces permettent de dépasser les besoins d'électrification du pays, pourquoi aller défigurer nos campagnes, couper des forêts et engendrer une inflation importante des terres agricoles ?

N'oublions pas que les panneaux photovoltaïques c'est des tonnes de métaux (30T de métal/ha), d'ancrages béton, des clôtures grillagées, empêchant la circulation du gibier, la dégradation des sols agricoles, la destruction de terres agricoles pour faire des chemins et acheminer les câbles électriques, qui peuvent dans certains cas avoir des effets négatifs sur les animaux par la libération de courants parasites.

Les panneaux photovoltaïques modifient directement le rayonnement solaire reçu par les cultures, pouvant réduire leur croissance. Une étude de compilation de données effectuée par l'INRAE en 2024, conclut que pour limiter la perte de rendement parcelaire à 10%, il faudrait des taux de couverture de l'ordre de 10%, ce qui n'est absolument pas la densité de panneaux préconisée dans les textes.

Deux études de Sunagri, non diffusées car défavorables au système, mon-

trent des effets négatifs en vergers <https://lempaille.fr/deux-rapports-sabotent-lagrivoltisme>.

L'effet le plus délétère pour le monde agricole est l'inflation des prix du foncier agricole. Un hectare de terre avec des panneaux pourrait se valoriser à 20 000 € voir 40 000 €/ha alors que le prix moyen est de 5000 €/ha. Ces prix rendent encore plus difficile la transmissibilité de ces parcelles.

Des risques de pollutions de l'eau, en particulier par les PFAS contenus dans les panneaux, ont été signalées. Dernier point négatif, l'effet sur la biodiversité. Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) donne un ordre de grandeur. En effet, les superficies naturelles détruites par ces projets correspondraient à « la moitié de la superficie de l'ensemble des réserves naturelles de France hexagonale ».

Ainsi, l'organisation des photorévoltés récuse le terme « agrivoltisme » qui relève du marketing et vise à légitimer un opportunisme foncier et financier, qui s'accapare du foncier agricole.

Ce système surfe sur la détresse paysanne, entretenue par les pouvoirs politiques, qui notamment avec la loi d'urgence agricole ne répondent en rien aux difficultés des paysannes. Ces projets sont délétères pour nos campagnes, nos forêts et ne servent qu'à satisfaire les idéologies de développement technologiques.

• Sandrine MIOT

L'A69 c'est fait ! Place au désastre

Le couperet est tombé : le Conseil d'État a rejeté le pourvoi en cassation des collectifs et des associations contre l'A69. Au passage, cette décision crée une jurisprudence catastrophique pour le droit de l'environnement face à ces grands projets destructeurs.

Au cœur du début d'été le plus chaud jamais enregistré, ce choix de poursuivre ce funeste projet est tout un symbole. Symbole d'un vieux monde dans le déni. Un petit monde qui conchie la science au service du veau d'or qu'ils continuent d'adorer malgré les feux, les sécheresses et les canicules.

Ce petit monde c'est aussi ces petits hommes persuadés que des solutions technologiques viendront sauver le vivant qu'ils détruisent à chaque

nouvelle décision qu'ils prennent. Ces élus, chefs d'entreprise ou citoyens qui soutiennent encore ce projet n'en ont que faire des générations à venir, mais aussi des paysannes et des paysans actuels, directement impactés par ces aléas climatiques extrêmes.

Ils devraient tous, bientôt venir s'enquérir des problèmes que les paysannes et les paysannes rencontrent sur leurs fermes à cause des conditions actuelles puis ils iront crier haut et fort avec condescendance tout l'estime qu'ils ont pour ces agriculteurs qui travaillent si dur.

Nous comptons sur vous pour avoir le courage, à chaque occasion, de leur dire qu'ils sont pour certains en grande partie responsables de ces

conditions et que leurs soutiens valent autant qu'une pompe à eau sur un puits à sec.

L'État, premier responsable de ce désastre, continue de soutenir ce projet en faisant tout pour régulariser les nombreux manquements et illégalités en cours. Plusieurs enquêtes pénales sont toujours en cours, et le chantier se déroule toujours sur des emprises illégales, sous le regard complice des autorités.

Mais restons comme eux optimistes, et profitons de la fraîcheur de cet été qui, selon les prévisions, risque d'être l'un des plus frais des trente prochaines années.

• Grégoire MONCHARMONT

La Voie n'Est plus Libre mais ...

Pour tenir leurs engagements maintes fois répétés d'ouverture le 15 octobre, il est probable qu'ils ouvriront un tronçon entre deux échangeurs (en mode dégradé : vitesse limitée, voire dégradée...).

A l'issue d'une décision du Conseil d'Etat peu justifiable en droit, le combat continue ! Les futurs usagers contraints (poids lourds, transports médicalisés, ...) ainsi que les autorités se posent, enfin, des questions non

abordées jusqu'à présent (tarifs PL, prise en charge par la Sécu, temps perdu sur l'itinéraire de substitution avec 32 ronds-points, ...).

Les membres de LVEL ne baissent pas les bras. Un recours est en cours de validation contre la subvention Delga.

Un bilan d'étape sera fait à l'automne du bilan et des perspectives de l'action du collectif et des acteurs

associés. Si on peut regretter le backlash de détricotage des lois de protection environnementales lié à notre combat (régulièrement mis en avant par les décideurs), on peut déjà se féliciter du nombre de projets annulés en partie grâce à notre combat.

A suivre !

• Alain HEBRARD

A69 à « La Dernière »

Le collectif La Voie Est Libre, représenté par Myriam J. (Conf) et Cristelle G. était invité le 29 juin par Guillaume Meurice à participer à l'émission « La Dernière » sur Radio Nova à Mazères sur Salat (31) devant 2.000 participants.

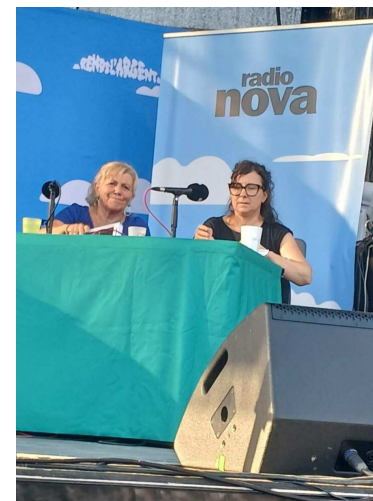
A voir sur Youtube :

Taper : la Dernière à Mazères sur Salat l'intégrale

<https://podcasts.nova.fr/radio-nova-la-derniere/202606271936-lintegrale-la-derniere-mazeres-sur-salat-du-27-juin-2026-ave>

"la Dernière", une émission qui fait du bien et qui dérange les Zimporants qui nous gouvernent (ou pas !)

• Alain HEBRARD



PROJET DE LOI D'URGENCE AGRICOLE

A la suite des manifestations agricoles des deux dernières années, le gouvernement, téléguider par la FNSEA et poussé par la CR, a déposé un texte de loi le 8 avril 2026. Examiné en première lecture par l'assemblée nationale du 19 au 22 mai, il a été amendé et adopté par le Sénat par 219 voix pour et 111 voix contre. Une commission mixte paritaire doit se réunir le 16 juillet pour valider le passage du texte en trouvant un « compromis ».

Main basse sur l'eau !

Le contexte de canicules à répétition et de sécheresse sert de prétexte à justifier un objectif de doublement des stockages d'eau en France pour une « sécurisation de l'accès à l'eau » et de « l'adaptation au changement climatique ». Si les bassines des Deux-Sèvres sont un scandale écologique et éthique dans la mesure où elles siphonnent les nappes phréatiques, des retenues collinaires de faible capacité placées au plus près des besoins sont une solution valable.

Mais le gouvernement, le Sénat et les syndicats majoritaires campent sur une agriculture intensive archaïque basée sur des assolements gourmands en eau comme le maïs, qui représente un tiers des surfaces irriguées. La privatisation de l'eau à des fins privées semble l'objectif principal, au détriment des besoins de la population et de la sauvegarde de l'environnement.

Les zones humides : la bête noire du gouvernement !

« Il y a zone humide et zone humide » selon Annie Genevard, ministre de l'Agriculture. Il est vrai que cette enseignante en lettres a une expertise reconnue en zones humides ! Le plus grave c'est que les critères d'officialisation d'une zone humide pourraient être durcis afin de faciliter sa destruction. Encore faut-il que cette nouvelle tentative passe la barrière du Conseil d'État, qui a déjà cassé ce genre de tentative. Faut-il rappeler que les zones humides jouent un rôle de stockage naturel de l'eau, et que leur destruction est suicidaire.

Le retour des dérogations à l'utilisation des néonicotinoïdes

Sous l'impulsion de Laurent Duplomb (encore lui!), qui n'est pas à une déclaration outrancière près, il parle d'écologisme anti-capitaliste, l'acétamipride serait utilisable sous déroga-

tion pour les cultures de betterave, pomme, cerise, noisette. Quid des élevages apicoles, ultra sensibles à ces produits tueurs d'abeilles, durement touchés par le changement climatique, les insecticides et les frelons asiatiques ?

Les apiculteurs seraient-ils des anti-capitalistes ?

Prédation du loup

C'est le seul point sur lequel on peut trouver une convergence. Les tirs de défense seraient facilités afin de « garantir un équilibre entre préservation de la biodiversité et activités agro-pastorales » : c'est la moindre des choses, mais le sujet est compliqué.

Concurrence déloyale

« Interdire l'importation de denrées alimentaires ou aliments contenant des substances interdites en UE ». Si cette initiative est louable, elle est contradictoire avec le fait d'importer massivement des noisettes de Turquie traitées à l'acétamipride. C'est là le double discours du ministère. Il est plus facile de niveler par le bas plutôt que d'avoir l'ambition d'une agriculture d'excellence, respectueuse de la santé et de l'environnement.

Les projets agro-industriels facilités

« Favoriser l'émergence de projets agricoles territoriaux, augmentation de la capacité de production des territoires ». Derrière ces mots pompeux, se cache le développement d'élevages intensifs de porc et de volailles, l'asservissement des paysans en intégration, la pollution de l'environnement et la malbouffe pour les familles les moins aisées.

Les grands gagnants seront les groupes « coopératifs » chargés d'articuler et de porter ces projets ou bien des « agri-managers » qui n'ont d'éleveurs que le nom.



Et le revenu dans tout ça ?

La problématique de préservation des marges pour les producteurs n'est pas l'objectif du gouvernement. Seuls quelques grosses fermes sortiront leur épingle du jeu. Un vaste plan social est en route, mis en œuvre par des gens nuisibles à l'intérêt général et à l'avenir d'une agriculture viable pour le maximum de paysans.

Vous avez dit urgence ?

L'urgence, aujourd'hui, c'est d'atténuer des effets du changement climatique. L'urgence c'est de défendre les prix des produits agricoles au détriment des marges abusives de la grande distribution et des intermédiaires de toutes sortes.

L'urgence c'est de préserver ce qu'il reste de nature en France et dans le monde, au lieu de courir vers l'auto-destruction.

L'urgence c'est d'arrêter d'hypothéquer les dernières ressources de la planète !

• Daniel DEBRUS

CADMIUM PARTOUT, REGLEMENTATION NULLE PART

Le cadmium est un métal lourd tristement célèbre depuis cette année depuis la sortie d'un rapport de l'ANSES qui fait suite à une alerte des médecins en 2025 dans *Le Monde*. Il est toxique (comme tout les métaux lourds), mais surtout, il est présent en quantité extrêmement élevée dans le corps des français.

Ainsi nous avons en moyenne 3 fois plus de cadmium dans le corps qu'un étasunien (et plus qu'un étasunien fumeur). Chez les enfants (6-10 ans) c'est 5 fois plus. 48 % de la population française dépasse le seuil critique de taux de cadmium dans le corps. Chez les enfants de 2 à 3 ans, c'est 100 % !

La cause de ce lent empoisonnement de masse est l'utilisation des roches phosphatées du Maroc dans nos engrais chimiques. Aujourd'hui, 89 % des aliments cultivés en France ont des taux de cadmium supérieur aux recommandations. En particulier le blé, les patates, les légumes racines, et pas mal de légumes feuilles. Il faut ensuite 10 à 30 ans pour qu'une personne évacue la moitié du cadmium présent dans son corps.

Un coup dur au *Mangez français* !

Le cadmium est impliqué dans les maladies rénales, dans l'ostéoporose, et dans de nombreux cancers, notamment celui du pancréas. Ce dernier a quadruplé en France en moins de 30 ans (la France est maintenant le 4ème pays avec le plus de cancer du pancréas au monde). Il est mortel dans 90 % des cas. Selon la dernière étude du *Lancet*, la France est le 5ème pays au monde avec le plus de cancer par habitant et 3ème en Europe (derrière Monaco et le Danemark). L'exposition intense des français aux intrants chimiques agricoles est l'une des causes de ce podium.

Le cadmium est un problème typiquement français du fait d'une réglementation laxiste. Nos experts médicaux préconisent un seuil de 20mg/kg d'engrais, le seuil légal de l'UE est de 60mg/kg et de son côté, la France autorise 90mg/kg !! Et le problème n'est pas nouveau. L'ANSES avait en effet publié un premier rapport d'alerte sur le sujet en 2011. Aucune mesure n'avait été prise à l'époque. C'était il y a 15 ans, soit presque le temps qu'il faut pour éliminer la moitié du cadmium présent dans les corps des français.

Rajoutons encore une dernière couche de cynisme. Des procédés industriels

pour retirer le cadmium des engrais sont connus depuis le début des années 90, et ils ne sont même pas onéreux. Une étude estime le coût pour du blé. Cela représenterait 2 €/ha en prenant la fourchette haute des prix, soit une hausse de 0,1 % du coût de production. Un gain de rentabilité misérable qui fait porter à la collectivité un prix énorme en soins et en drames humains qui auraient dû être évités. L'absence de réglementation tue.

Mieux vaut tard que jamais, le 3 juin dernier, nos députés (144 voix contre 22) ont adopté un texte visant à ramener les taux de cadmium des engrais à 40mg/kg en 2027 puis 20mg/kg en 2030. Le rassemblement national a voté contre et le gouvernement avait donné un avis défavorable, souhaitant un calendrier plus long.

En attendant que nos sols et nos corps se purgent (ça va être long!), limitez le blé et les patates conventionnelles. Privilégiez les légumineuses qui absorbent très peu le cadmium du sol. Privilégiez le bio qui n'utilise pas ces engrais (mais le sol a pu être contaminé avant la conversion).

• Victor LEBEAU

Samedi 19 Septembre | 16h - 1h

FÊTE DE LA CONF' DU TARN

Ferme des Cabrols, chemin de Montfanel, Castres, 43°38'51.5"N 2°15'41.5"E

Concerts avec Planète Boum Boum (& autres)

Repas & Buvette Paysanne

Marché paysan & stands associatifs

Spectacle familial

